



COMMISSION DÉLÉGUÉ DE MATCHS ET INTEMPÉRIES



Président : Patrice Bériot



Membres élus : Jean-Marie Bécrot, Gilles Cousin, Michel Corniaux



Membres cooptés Délégations :



Patrice Bériot, Frank Winieski, Didier Delattre



Arnaud Proix, Claude Robinet, Francis Bénicourt, Mickaël Aubry



**Joël Eustache, Cédric Ibatici, Dominique Ibatici, Cyril Leclere,
Vincent Franos, Eddy Venet, Nouradine Yousfi (en formation), Jean-
Luc Guittard (en formation), Jérôme Remiot (en formation)**



Membres cooptés terrains : Joël Eustache, Cédric Ibatici, Dominique Lemistre, Laurent Poulain, élus et membres des compétitions et terrains



**DISTRICT AISNE
DE FOOTBALL**



COMMISSION DÉLÉGUÉ DE MATCHS ET INTEMPÉRIES



**DISTRICT AISNE
DE FOOTBALL**

La commission des délégués de matchs et intempéries a compétence sur les délégations de matchs et la vérification des terrains en cas d'intempéries. Elle est chargée de :

-> Sur les rencontres :

- **Constituer un groupe de délégués départementaux.**
- **Procéder à la formation des nouveaux délégués.**
- **Animer et gérer le Groupe des délégués départementaux.**
- **Détecter les rencontres pouvant générer des conflits et des débordements et de prendre les mesures de prévention adaptées.**
- **Assurer l'accompagnement des matchs à risque ou des matchs à enjeux.**
- **Désigner des délégués (ées) sur toutes les rencontres qu'elle juge nécessaire.**
- **Lutter contre les incivilités.**

-> Sur l'impraticabilité des terrains :

- **Mettre en place une cellule de veille par secteur géographique.**
- **Suivre la réception des arrêts municipaux suite à intempéries.**
- **Vérifier, si nécessaire, les terrains en cas de déclaration d'impraticabilité.**